

Madame le Sous-Préfet de la Sous-préfecture d'Avranches,

M. le Sénateur Bizet, sénateur Bizet, excusé,

M. le Député d'Avranches député d'Avranches Gwénaél Huet,

Mme et Mr les Conseillers départementaux,

M. Gilbert Badiou maire de Saint-Hilaire-du-Harcouët et Président de la communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

M. Jacky Bouvet, maire de St Martin de Landelles et Vice-Président de la communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

M. Gérard Loyer, maire de Parigny et Vice-Président de la communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

Mme Paulette Matéo, maire des Loges Marchis et Vice-Président de la communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët

M. Sébastien Leboisne, maire de St Symphorien des Monts,

M. Rostagno, architecte DPLG à Granville,

Mesdames, Messieurs les maires et conseillers municipaux,

M. le Commandant de Gendarmerie,

M. Lestas, chef des pompiers de Le Teilleul,

M. le Curé, Philippe Navet,

Mesdames, Messieurs les Présidents d'associations, commerçants, artisans,

Mesdames, Monsieur du personnel communal,

Chers citoyens,

Bienvenue à tous et à toutes dans cette nouvelle salle de convivialité.

Un petit rappel historique afin que puissiez appréhender l'implication des habitants par rapport aux besoins d'un lieu comme celui-ci.

La première édification date de 1948 après l'achat de baraquement américain.

Ensuite en 1970 est arrivée la récupération de bâtiment préfabriqué en fibre ciment provenant du collège du Teilleul qui était géré par un syndicat auquel appartenait la commune. Ces constructions se sont faites avec l'aide des conseillers et habitants .

En 1989 le conseil municipal décide de réhabiliter ce bâtiment en y rajoutant sanitaires et cuisine et par la même occasion le rhabillage de la structure. 600 000 francs y sont consacrés.

En 1997, 200 000 francs pour l'extension de la cuisine ainsi que sa mise aux normes.

Encore en 1997 la réfection du parquet est effectuée pour un coût de 113 000 francs.

Suite à une visite d'un cabinet de contrôle qui émettait un avis défavorable sur la solidité de la charpente, le conseil décide sa réhabilitation. La municipalité a souhaité vivement que ce projet soit inscrit dans une démarche de développement durable avec le souci d'économies d'énergies.

Avec Mr Rostagno plusieurs scénarii ont été étudiés : reconstruction complète, qui s'avère rapidement trop coûteuse, et réhabilitation avec réutilisation des annexes (cuisine entrée et sanitaires).

Les travaux se sont déroulés en deux phases, démolition avec désamiantage puis et reconstruction.

- En Janvier 2014, le désamiantage est entrepris avec la démolition de la structure préfabriquée.
- La reconstruction, quant à elle, a démarré en septembre 2014 pour se terminer en mars de cette année.

Voila le résultat !

Ce projet mêlant à la fois développement durable, sauvegarde du patrimoine et respect des législations a fait l'objet d'un travail investi de notre commission « bâtiment » dont un membre nous a quittés sans voir le résultat.

Cette personne, c'est Dominique Margueritte qui avait monté le projet de la fresque murale. C'est pourquoi, les adjoints et moi-même avons souhaité y apposer une plaque en sa mémoire.

Je salue aussi le travail du personnel communal ainsi que des différents acteurs professionnels pour leur implication.

Pour une commune de près de 600 habitants, ces travaux représentent un budget conséquent puisque le coût total de l'opération s'élève à 461 139 € TTC. Nous tenons à remercier le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention de 50 000 euros et M. Huet pour la réserve parlementaire de 10 000 €. A noter également, le fonds PAP pour 207 221 euros.

Il reste ainsi à la charge de la commune une somme de 136 403 €.

Le cabinet d' L'architecte M. Rostagno a su mener à bien cette réalisation en collaboration avec les différents artisans .

Une nouvelle salle c'est donc tout un symbole pour une commune et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette date qui correspond avec celle de la fête annuelle de la commune.

Gageons que ces locaux puissent donner satisfaction au plus grand nombre de citoyens.

Je vais conclure en laissant la parole à Mme le Sous-Préfet.

Merci de votre attention.